

MOBIVIE

Pour bénéficier de l'abonnement gratuit limité à 2 voyages par jour scolaire, du lundi au samedi 13h00, il faut être domicilié sur une des communes desservies par le réseau Mobivie (Abrest, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Vieux, Cusset, hauterive et Vichy) et être scolarisé dans un établissement de l'agglomération.

- **Si l'élève a déjà une carte de Bus** et s'il était scolarisé en 2020-2021 au collège Les Célestins, alors il figure sur le listing remis à Mobivie.
 - Il passera avec sa carte de bus à MOBIVIE, 1 place de la Gare à Vichy **à compter du 20 août 2021** pour recharger l'année scolaire 2021-2022.
- **pour les nouveaux élèves qui utiliseront le Bus et qui n'ont pas encore une carte de bus** : un formulaire abonnement MOBIVIE leur a été remis avec leur dossier d'inscription.
 - Ils pourront déposer à MOBIVIE, 1 place de la Gare à Vichy **à compter du 7 juillet 2021** ce formulaire complété avec le cachet de l'établissement scolaire accompagné d'une facture à la même adresse que le formulaire et une photo d'identité récente. Ensuite, **l'élève pourra venir retirer sa carte de bus à compter du 20 août 2021.**